



**Appel à projets
« Plantations d'arbres en
bord de rivière »**

**Commission Thématique AGORA
« Ressource et Biodiversité »
16 septembre 2021**



Ripisylves : rôles, menaces et pressions

Des éléments naturels qui jouent de multiples rôles :

- Biodiversité aquatique
- Biodiversité terrestre
- Qualité de l'eau
- Stabilité des berges
- Réduction du risque inondation

Des milieux non protégés juridiquement, soumis à des pressions :

- Urbanisation
- Surfaces et pratiques agricoles
- Choix de gestion du lit et des berges

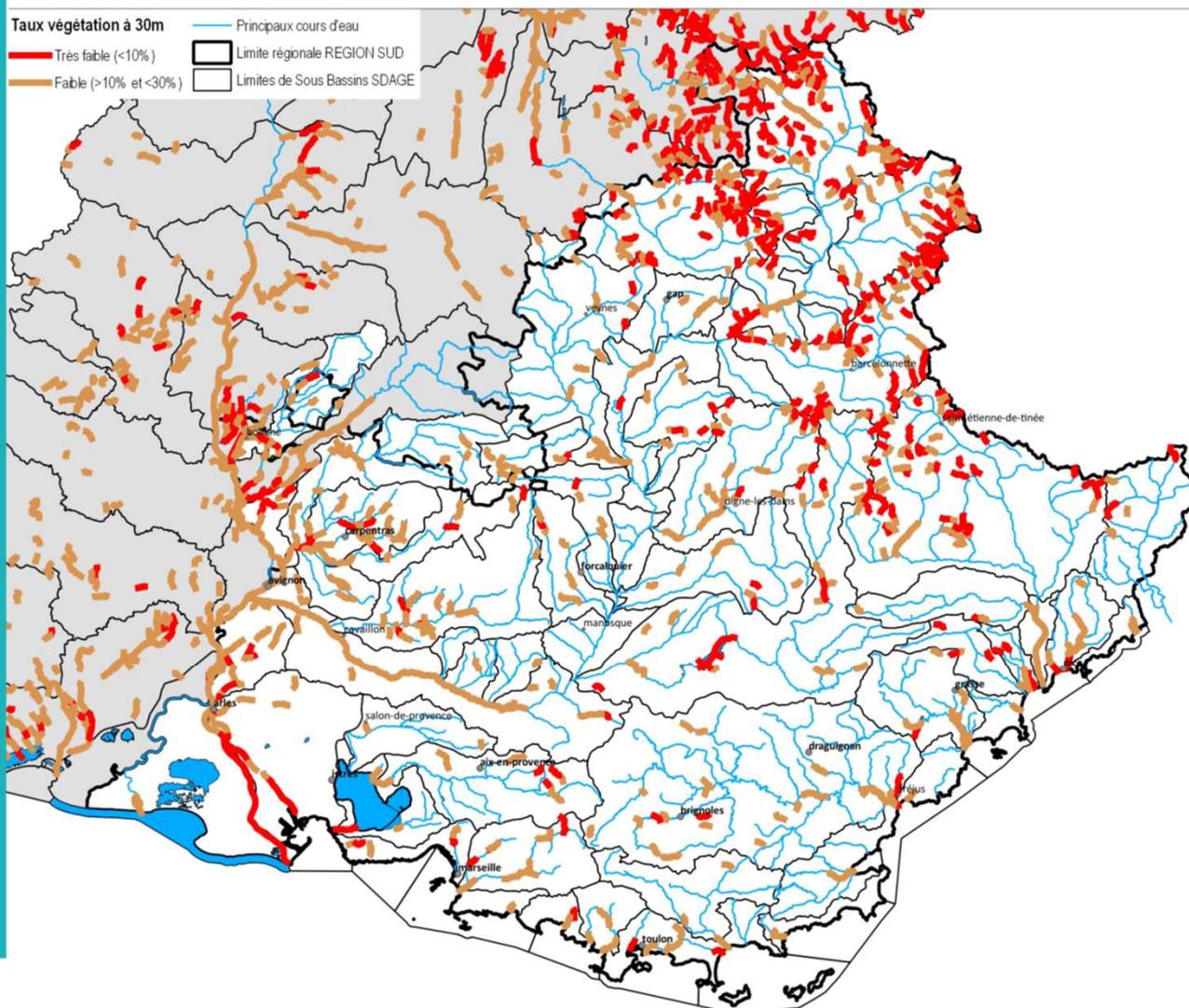
Tronçons de cours d'eau avec un faible taux de boisement sur les berges : ripisylve à 30 mètres

© AERMC Réalisation : Délégation
Paca & Corse - Nov. 2019



Taux végétation à 30m

- Très faible (<10%)
- Faible (>10% et <30%)
- Principaux cours d'eau
- Limite régionale REGION SUD
- Limites de Sous Bassins SDAGE



La sectorisation du réseau hydrographique en tronçons géomorphologiques homogènes (Unités Spatiales de Recueil et d'Analyses - USRA) est l'outil du support géographique du système d'audit SYRAH CE. Elle offre, en effet, une échelle pertinente de travail pour le recueil, l'analyse, l'interprétation ou la cartographie des données, voire pour la gestion des travaux de restauration ultérieurs. Elle respecte également les dynamiques naturelles d'un cours d'eau, notamment dans sa dimension longitudinale.

Cette sectorisation, qui vise à expliquer et à cartographier les altérations des processus de fonctionnement hydromorphologique, se base sur un nombre restreint de variables, pour éviter la redondance et faciliter l'interprétation : largeur, pente et géométrie du fond de vallée, ordination de Strahler et nature du substrat.

Le taux de ripisylve à 30 mètres représente la proportion de végétation intersectant des surfaces en eau dans un rayon de 30 mètres. Sur cette carte sont représentés uniquement les tronçons de cours d'eau ayant un taux de ripisylve inférieur à 30%.

Source : SYRAH CE
© IGN BDTopo® BDCarthage®

0 10 20 km



Regards de gestionnaires sur la gestion des ripisylves

Rapport Décembre 2020



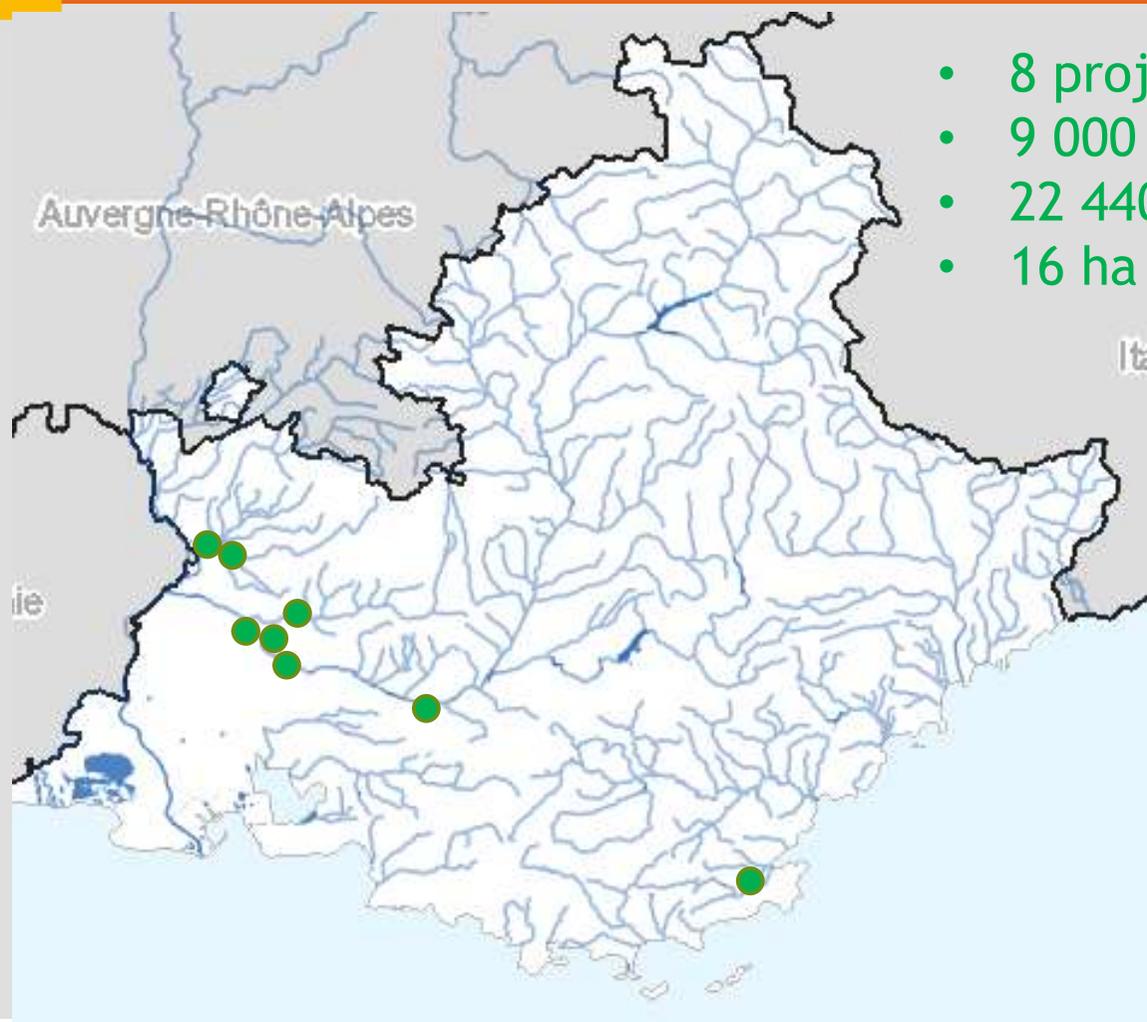
- Principaux **problèmes** rencontrés : 1- manque de moyens financiers, 2- statut des ripisylves, 3- multifonctionnalité des ripisylves
- **Enjeux associés à la gestion** des ripisylves : 1- Risques inondations, 2- Biodiversité, habitats piscicoles, 3- Sédiments
- **Décisions de gestion** basées sur : 1- volonté politique, 2- Pression des acteurs, 3- Habitudes, traditions, 4- Expertise scientifique

Une réponse : inciter aux plantations de ripisylves

Favoriser les plantations par un **appel à projets régional** en réponse à plusieurs cadres :

- SRADDET
- Plan Climat 2 de la Région « Gardons une COP d'avance », et son dispositif « 3 millions d'arbres »
- SDAGE
- Chef de filât Biodiversité de la Région

Un 1^{er} Appel à projets en 2020



- 8 projets déposés
- 9 000 ml de berges plantées
- 22 440 plants
- 16 ha de milieux renaturés

Un 2^e AAP pour 2021

Types d'actions soutenues :

- travaux de plantation sur les berges des cours d'eau et en bordure des zones humides connectées
- études (suivies de travaux)

Bénéficiaires : gestionnaires de milieux aquatiques compétents (EPCI, GMA, PNR, et autres gestionnaires)

Dépenses éligibles

- Achats de plants
- Achats de matériaux
- Préparation du sol
- Installation et protection des sujets
- Suivi de la plantation sur 3 ans
- Etudes préalables

Dépenses non éligibles

- Reprofilage de berges
- Eradication d'espèces envahissantes
- Acquisitions foncières
- Dépenses en régie
- Clôtures ou grillages de protection
- Aménagements à usage récréatif
- Actions citoyennes / de sensibilisation

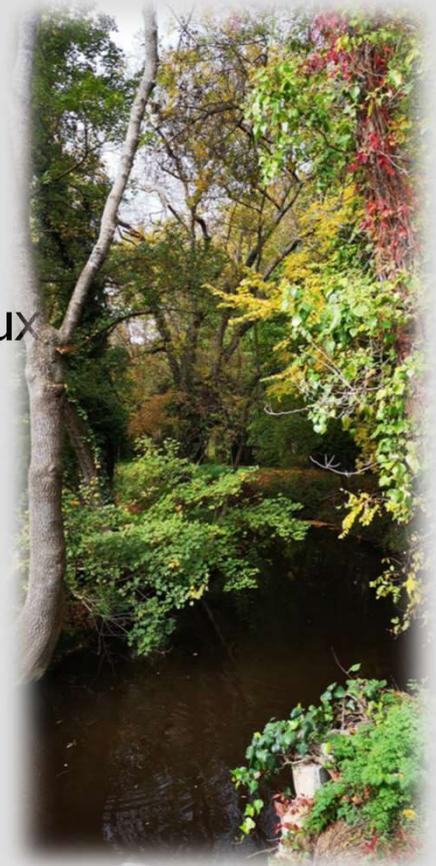
Critères d'éligibilité

Critères techniques :

- Cours d'eau et zones humides, d'intérêt pour l'hydrosystème
- Zones humides inscrites aux inventaires départementaux
- Espèces de type « végétal local » ou équivalent
- Démarche « zéro déchet plastique »
- Suivi des travaux sur 3 ans au minimum
- Propriété foncière ou DIG

Critères financiers :

- Projets supérieurs à 10 000 €



Critères de sélection

- **Effet structurant du projet :**
longueur/largeur/densité de la bande boisée,
impacts sur l'hydrosystème ...
- **Inscription dans une stratégie globale à l'échelle
du bassin versant**
- **Qualité du mémoire technique :**
contenu, argumentaire, expertise naturaliste ...
- **Zéro plastique**



Financements et calendrier

Subventions mobilisables :

- Région: 70 % max
- Départements : selon critères de chaque Département
- Agence de l'Eau: selon critères

Plafond d'aide Région : 35 000 €

Budget annuel prévisionnel des aides régionales : 300 000 €

Calendrier prévisionnel:

Ouverture AAP : novembre 2021

Clôture AAP : mars/avril 2022

Attribution des aides Région : Octobre 2022

Merci de votre attention